

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 29 JANVIER 2016

*Date d'envoi de la convocation et de son affichage : 22 janvier 2016*

**L'an deux mille seize, le 29 janvier à 20h30,**

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Brigitte PUECH, Maire.

#### **Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

#### **Etaient présents :**

##### **Maire**

Mme PUECH

##### **Adjoint**

Mme LECOMTE, Mme LEJEUNE-VIGIER, M. COUTÉ, Mme FARGEOT, Mme VARFOLOMEIEFF, M. VIVIEN.

##### **Conseillers**

M. MICALLEF, Mme RENY, M. RACHIDI, Mme PORTELETTE, Mme POISSON, Mme COUSTILLET, M. LIDA, Mme LEOGANE, M. HUET, Mme JAUDINOT, M. BOULLAND, Mme VANGEON, Mme VIGUIER.

#### **Procurations :**

M. DE MEULEMEESTER à Mme PUECH

M. MORMONT à Mme FARGEOT

M. JADOT à M. MICALLEF

M. MAHO à Mme RENY

M. MAES à M. RACHIDI

Mme GYSEN à Mme PORTELETTE

M. DEGHANI-AZAR à M. LIDA

**Secrétaire de séance :** Mme LEOGANE

Le Maire de Ballainvilliers certifie que la convocation du Conseil municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément aux articles L121-10 et L121-17 du Code des communes.

## **DÉLIBÉRATION N° 16.01.3.3**

### **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil Municipal,**

**APRES** présentation par Monsieur Gérard Couté du document joint à la présente délibération,

**APRES** avoir débattu des orientations budgétaires à venir,

**CLOT** le débat d'orientation budgétaire pour la préparation budgétaire de l'année 2016,

**AUTORISE** Madame le Maire à transmettre la délibération afférente au débat au contrôle de légalité.

**Pour extrait certifié conforme,**

**Le Maire,**



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Brigitte Puech".

**Brigitte PUECH**



# DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2016

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016**

**Budget général**

**1 – CONTEXTE GENERAL**

1.1 - Un débat obligatoire

Le DOB est inscrit dans la loi ATR (Loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République) sous le titre II « de la démocratie locale » chapitre 1er « de l'information des habitants sur les affaires locales » et non parmi les dispositions inscrites au chapitre III « des droits des élus au sein des assemblées locales ».

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel mais sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Il ne donne pas lieu à un vote.

1.2 - Incidences du projet de loi de finances pour les collectivités

1.2.1 - Moyens d'intervention de l'État

Depuis 2015, les collectivités territoriales ont été associées à l'effort de redressement dans le cadre de la réduction des concours financiers dont elles bénéficient. La répartition de cette baisse entre catégories de collectivités s'effectue proportionnellement à leurs ressources totales. La contribution au redressement des finances publiques représente ainsi 1 450 M€ pour les communes, 621 M€ pour les EPCI, 1 148 M€ pour les départements et 451 M€ pour les régions. (Source : PLF 2016 p. 33)

1.2.2 - Concours financiers de l'État aux collectivités

La diminution des dotations de l'Etat a été confirmée et annoncée dans le Projet de Loi de Finances 2015, cette baisse annoncée a fortement évolué en défaveur des collectivités locales. La contribution au titre du redressement de l'Etat est passée de 588 Millions d'€ pour 2014 à 1 450 Millions d'€ pour 2015. Ainsi, il est estimé une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en 2016 de près de 70 000 €. La DGF évoluerait donc de la manière suivante :

	2013	2014	2015	Estimation 2016
DGF reçue	350 289	306 259	206 085	137 478
Evolution de la DGF Ballainvilliers en valeur	- 1 918	- 44 030	- 100 174	- 68 607
Evolution de la DGF Ballainvilliers en %	-5,4%	-12,6%	-32,7%	-33,3%

Soit en 4 ans une diminution de 60 %

L'État a décidé de réduire de 30% les ressources des communes et intercommunalités. Cette baisse massive est sans précédent et concerne donc chaque commune ou intercommunalité, chaque habitant, sans exception. Des services de proximité rendus au quotidien à 66 millions de Français risquent de disparaître ou d'être drastiquement réduits ?

## ...Concrètement, qu'est-ce que cela risque de changer pour vous dans une journée ordinaire ?



Par ailleurs, le Projet de Loi de Finances introduit une réforme majeure de la DGF des communes et des intercommunalités, afin de rendre cette dotation plus transparente et plus juste.

### 1.3 - Autres éléments contextuels

- La prévision d'inflation du projet de loi de finances s'établit à 1 %.

(Source : Chiffres clés du PLF 2016 - p. 5)

Les taux d'intérêt des collectivités dépendent de nombreux facteurs dont la lisibilité est délicate. Il est envisageable de prévoir une légère hausse des taux. Pour l'exercice 2016, compte tenu des investissements envisagés, et des emprunts en cours, Ballainvilliers n'aura pas recours à l'emprunt.

- Réalisé par un cabinet indépendant, l'audit des finances du Département de l'Essonne a révélé une situation dramatique.

Comme un point d'orgue et en confirmation de l'audit Klopfer, l'agence de notation internationale Standard and Poors vient de dégrader, pour la cinquième fois depuis 2012, la note du Département qui est ainsi passée de AA à A+ avec "mise sous surveillance".

Cette agence indépendante évalue la capacité du Département à maîtriser son budget et sa dette. Cette nouvelle dégradation est principalement justifiée par les 108 millions de "dette fournisseur", selon la terminologie de l'agence.

C'est ainsi que le rond-point Véronique qui est départemental risque de rester dans le noir encore plusieurs années, heureusement les voiries communales qui s'y raccordent sont parfaitement éclairées.

➤ Depuis le début du quinquennat, les lois de succession (notamment, les décisions budgétaires aussi :

Accusé de réception en préfecture  
091-219100443-20160129-16013-3-DE  
Date de télétransmission : 09/02/2016  
Date de réception préfecture : 09/02/2016

- baisses drastiques des dotations de l'Etat, qui outre la baisse de notre DGF vont avoir une répercussion sur les subventions départementales et régionales auxquelles nous aurions pu prétendre.
- poursuite de la hausse de la péréquation entre "riches" (la plupart de nos communes sont considérées comme telles !) et "pauvres" (une grosse partie de la province et l'outre-mer),
- réforme annoncée de la DGF dans laquelle le gouvernement souhaite intégrer les dotations de compensation qui ne devaient jamais bouger...

Une chose apparaît clairement, même si le gouvernement ne veut pas le dire. A travers le renforcement de l'intercommunalité et la prime importante donnée à l'intégration maximale, c'est l'existence même des communes qui est visée.

Le citoyen ne s'en rend pas encore compte: le lien de proximité qu'il apprécie de ses élus locaux est menacé à très court terme!

Dans ce contexte très contraint vos élus ont décidé de relever le défi par la poursuite des efforts d'économies sur le fonctionnement par des mutualisations de marchés et par une vigilance accrue sur les frais de personnel.

## 2 - BUDGET PRINCIPAL : FONCTIONNEMENT

### 2.1 - Évolution des recettes de fonctionnement du budget principal

#### 2.1.1 - Projection financière

Le contexte économique national invite les collectivités à rester très prudentes dans l'estimation de leurs recettes. Il serait raisonnable d'envisager une diminution des ressources communales, en prenant comme hypothèse :

- La stabilité des taux d'imposition des contributions directes au niveau communal ;
- Une légère augmentation des produits fiscaux par l'effet des bases (constructions nouvelles, changement de destination ...) ;
- Une baisse accentuée des concours financiers de l'État (cf 1.2.2).

#### 2.1.2 - Recettes de fonctionnement

Etat récapitulatif des recettes de fonctionnement par grandes masses (au 14/01/2016)

Chap.	Description	Réalisé 2013	Réalisé 2014	BP2015	Réalisé 2015	DOB 2016
013	Atténuation de charges	49 140	27 029	10 000	21 793	10 000
042	dotations aux amortisse	193 820	175 900	175 956	175 956	175 956
70	Produits des services	867 324	907 587	938 249	944 573	950 000
73	Impôts et taxes	4 113 343	4 317 124	4 464 954	4 482 992	4 500 000
74	Dotations subventions	661 823	638 410	490 702	565 188	565 000
75	Autres produits de gesti	80 393	96 344	69 937	78 001	50 000
76	Produits financiers	6	5	5	4	4
77	Produits exceptionnels	133 967	12 564	8 000	6 937	7 000
	TOTAL	6 099 816	6 174 963	6 157 803	6 275 443	6 257 960

### 2.1.2.1 - Les recettes d'origine fiscale

Le Projet de Loi de Finances 2016 ne précise pas la revalorisation des bases fiscales, pour mémoire en 2015 le coefficient était de 0,9%. Compte tenu de l'évolution des bases fiscales à Ballainvilliers, il est raisonnable d'estimer une hausse de 1,35% des bases de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties, et une baisse de 0,5% des bases de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, par rapport à 2015.

**Les impôts et taxes** et les **concours de l'État** en constituent la majeure partie de nos recettes de fonctionnement. En 2014, c'était le début de la diminution de la dotation, cela s'est amplifié en 2015 avec - 12.57 %, pour encore s'aggraver en 2016 et culminera en 2017 : on en sera alors à une réduction de la DGF de plus de 60 % par rapport à 2013 ! . La baisse de la DGF représenterait 29,8 milliards, en baisse cumulée de 2013 à 2017. Et pour Ballainvilliers le chapitre 74 Dotations et participations passe de 638 410 € en 2014 à 565 188 € (au 20/01/2016), soit une baisse de plus de 73 222. €. Ce manque à gagner fiscal pour notre commune ainsi que les contraintes nouvelles qui nous sont imposées devraient être compensés pour maintenir notre niveau de ressources. Toutefois, le 1 Janvier 2016 a vu naître notre nouvelle intercommunalité, avec encore au moment de l'établissement de ce DOB une grande incertitude sur la fiscalité introduite par cette nouvelle EPCI, c'est ainsi que vos élus ont décidé de ne pas apporter de modification aux taux des taxes communales, celles de 2015 seront donc reconduites pour 2016. Notre imposition locale restera toujours inférieure à celles des communes voisines. La population de Ballainvilliers augmente ainsi que les services apportés aux Ballainvillois, il serait donc logique à ce que nos taux d'imposition se rapprochent de ceux des communes à taille comparable, malgré tout, pour 2016 il n'y aura donc pas d'augmentation des taux des taxes municipales.

COMMUNES	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
<b>BALLAINVILLIERS 2015</b>	<b>15,58 ( 1 er )</b>	<b>15,12 ( 1 er )</b>	<b>79,80 ( 3 ème )</b>
<b>BALLAINVILLIERS 2016</b>	<b>15,58</b>	<b>15,12</b>	<b>79,80</b>

#### **LES 4 TAXES EN 2015 DANS LES COMMUNES VOISINES :**

EPINAY/ORGE	17,52	15,55	63,33
LA VILLE DU BOIS	16,83	23,37	95,16
LONGJUMEAU	19,69	18,11	74,92
LONGPONT SUR ORGE	18,55	16,80	85,85
SAULX LES CHARTREUX	16,17	21,88	90,36
<b>TAUX MOYENS ESSONNE 2014</b>	<b>24,55</b>	<b>19,74</b>	<b>67,19</b>
<b>TAUX PLAFONDS ESSONNE 2014</b>	<b>61,38</b>	<b>49,35</b>	<b>167,98</b>
<b>TAUX MOYENS NATIONAUX 2014</b>	<b>23,95</b>	<b>20,20</b>	<b>48,53</b>
<b>TAUX PLAFONDS NATIONAUX 2014</b>	<b>59,88</b>	<b>50,50</b>	<b>121,33</b>

### 2.1.2.2 - Les autres recettes de fonctionnement

	Réalisé 2013	Réalisé 2014	BP 2015	Réalisé 2015	DOB 2016
Droits de mutation	71 067.54	67 980.85	67 000.00	69 265.95	60 000.00

La taxe locale sur l'électricité reste constante aux alentours de 91 000 euros.

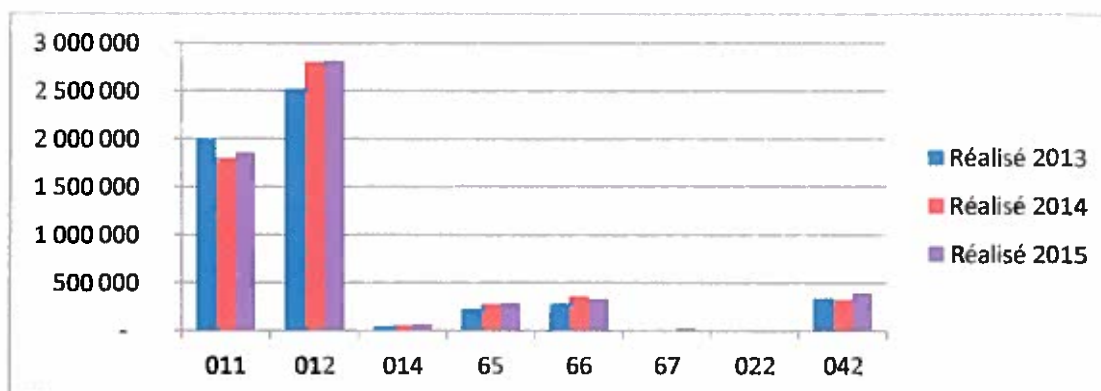
La variation des autres recettes réelles de fonctionnement sera hétérogène selon les postes du budget : locations de salles.....

## 2.2 - Évolution des dépenses de fonctionnement du budget principal

### Etat récapitulatif des dépenses de fonctionnement par grandes masses

Chap.	Description	Réalisé 2013	Réalisé 2014	BP 2015	Réalisé 2015	DOB 2016
011	Charges à caractère général	1 982 823	1 799 440	1 950 441	1 856 201	1 980 000
012	Charges de personnel	2 519 778	2 802 167	3 033 733	2 815 580	2 950 000
014	Atténuations de produits	44 337	57 341	65 249	65 249	191 249
65	Autres charges de gestion courante	228 207	273 388	325 627	288 792	300 000
66	Charges financières	285 378	357 201	334 285	333 712	310 111
67	Charges exceptionnelles	1 200	22	26 000	27 837	26 000
022	Dépenses imprévues					
042	Amortissements	336 714	324 257	395 855	396 873	372 956
	<b>TOTAL</b>	<b>5 398 437</b>	<b>5 613 816</b>	<b>6 131 191</b>	<b>5 784 244</b>	<b>6 130 316</b>

Ce tableau n'intègre pas le virement à la section d'investissement mais prend en compte le FPIC pour 2016 au compte 014.



#### 2.2.1 - Principales dépenses de fonctionnement

##### 2.2.1.1 - Charges du personnel(012)

La maîtrise de l'évolution des charges de personnel est le facteur clef de l'équilibre de la section de fonctionnement du budget.

La masse salariale progresse mécaniquement chaque année. (Pour mémoire, la Progression du Glissement Vieillesse Technicité était de 0,8% en 2014), mais également conséquence de la réforme des retraites, le décret n°2013-1290 du 27 décembre 2013 a fixé une augmentation progressive, de 2014 à 2020, des différents taux de cotisations patronales et salariales CNRACL.

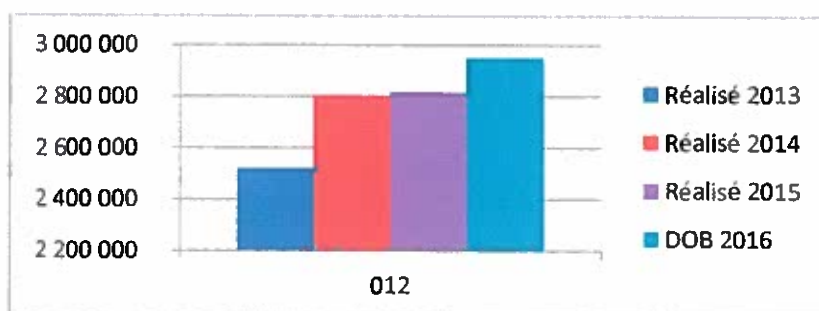
Malgré ces augmentations mécaniques, une meilleure adaptation des plannings des collaborateurs et une optimisation de l'organisation qui devra permettre de limiter la hausse globale; nous prévoyons la maîtrise du poste charges de personnel.

Les charges de personnel représenteront moins de 3 millions d'euros en 2015, l'objectif est de les maintenir en dessous de ce niveau pour 2016.



Chapitre	Description	Réalisé 2013	Réalisé 2014	BP 2015	Réalisé 2015	DOB 2016
012	Charges de personnel	2 519 778	2 802 167	3 033 733	2 815 580	2 950 000

Accusé de réception préfecture  
 BP 2015 0443-20160129-160160E  
 Date de télétransmission : 09/02/2016  
 Date de réception préfecture : 09/02/2016

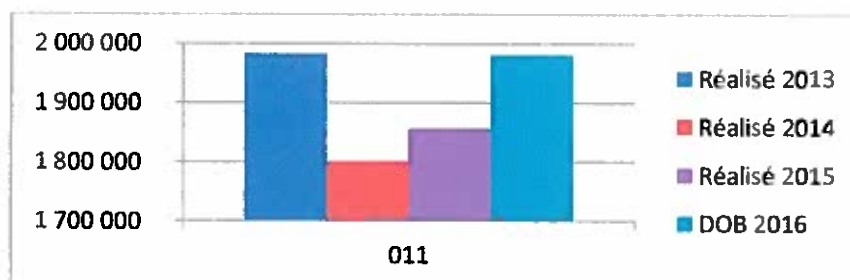


### 2.2.1.2 – Charges à caractère général (011)

En 2013, elles représentaient 1.98 millions d'euros, et devraient s'établir à 1.94 millions d'euros en 2015. Elles regroupent: les achats courants, les services extérieurs, les frais d'énergies... C'est le second poste de dépenses du budget de fonctionnement.

L'objectif est de contenir ce poste de dépenses tout en préservant le niveau de qualité de prestations et en continuant la recherche d'économies et d'améliorations de gestion (énergie...).

Chapitre	Description	Réalisé 2013	Réalisé 2014	BP 2015	Réalisé 2015	DOB 2016
011	Charges à caractère général	1 982 823	1 799 440	1 965 220	1 949 048	1 980 000



### 2.2.1.3 – Autres charges de gestion courante (65)

Ce chapitre intègre entre autre les indemnités et cotisations des indemnités des élus et le versement des subventions aux différentes associations et autres organismes, y compris le CCAS. Il est proposé un maintien du montant global de ce chapitre.

Chapitre	Description	Réalisé 2013	Réalisé 2014	BP 2015	Réalisé 2015	DOB 2016
65	Autres charges de gestion courante	228 207	273 388	325 627	288 791	290 000

### 2.2.1.4 – Atténuation de produits (014)

Ce chapitre intègre le FPIC (Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) pour un montant de 126 497.30 € qui en 2015 a été pris en totalité en charge par Europ Essonne, mais dans le cadre de la nouvelle intercommunalité nous n'avons aucune

certitude que cette disposition soit reconduite; ainsi la charge ne devant pas être prévue à la prévision à cette charge pour 2016.

Accusé de réception en préfecture  
 091-249100443-20160129-16013-3-DE  
 Date de télétransmission : 09/02/2016  
 Date de réception préfecture : 09/02/2016

Chapitre	Description	Réalisé 2013	Réalisé 2014	BP 2015	Réalisé 2015	DOB 2016
014	Atténuations de produits	44 337	57 341	65 249 126 497*	65 249 126 497*	191 746

\* pris en charge par E2

2.2.1.5 – Charges financières(66)

Elles diminueront par rapport à 2015, en raison du principe même du remboursement des emprunts.

L'inscription au Budget Primitif 2016 devrait s'élever à 310 111.17 € contre 334 396.31 € au BP 2015.

La baisse récente des taux nous a amené à faire une analyse détaillée des emprunts en cours et à étudier les possibilités de renégociation éventuelles.

Etat récapitulatif des emprunts :

ORGANISME	Montant	1er échéance	Fin	Taux	Durée (années)	Remarque
DEXIA	1 450 013	01/05/2007	01/02/2027	4,44 %	240	Remboursement anticipé interdit. Inscrit dans l'article 9 du contrat.
DEXIA	500 000	01/12/2004	01/12/2018	4,26%	168	Récupération à la fin du contrat d'une capacité de 48 000 € par an
DEXIA	500 000	01/03/2004	01/12/2033	4,99%	360	Période longue de remboursement, il n'est donc pas envisageable de prolonger la durée de remboursement.
Caisse des dépôts	2 500 000	01/05/2013	01/05/2027	4,51%	180	Emprunt récent, indemnités de renégociation trop importantes
Caisse d'épargne	500 000	23/03/2005	23/12/2019	3,75%	168	Récupération en 2020 d'une capacité de 11 000 € par an
Caisse d'épargne	861 719	15/09/2003	15/06/2018	3,56%	180	Récupération en 2019 d'une capacité de 19 000 € par an
Caisse d'épargne	1 200 000	25/08/2013	25/08/2028	3,56%	180	Emprunt récent, indemnités de renégociation trop importantes
Caisse d'épargne	500 000	10/01/2008	10/01/2027	4,76%	240	Indemnités de renégociation trop importantes
Caisse d'épargne	3 000 000	25/08/2013	25/08/2038	3,57%	300	Ce contrat compte tenu de son montant, de sa durée et du fait qu'il soit très récent, n'est pas négociable.

Des marges de manœuvres vont commencer à se dégager à compter de 2018 avec deux emprunts à terme (2018/2019). Notre capacité de désendettement va nettement s'améliorer à partir de 2018.

Description	Réalisé 2013	Réalisé 2014	BP 2015	Réalisé 2015	DOB 2016
Charges financières	285378.57	357201.40	334396.31	333 711.88	310 111.17

### 2.2.2 - Objectif : Maintien du niveau d'autofinancement

Définition de l'autofinancement :

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement, et est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles.

L'objectif du maintien de notre capacité d'autofinancement **concernant l'année essentielle** compte tenu de la situation actuelle. Cet autofinancement nécessaire **Site de trafic collectif** pour garantir un niveau nécessaire d'investissement.

Accusé de réception en préfecture  
091-219100443-20160129-16013-3-DE  
Site de trafic collectif  
Date de réception préfecture : 09/02/2016

### 3 -BUDGET PRINCIPAL: INVESTISSEMENT

Le volume d'investissement du Budget Principal réalisé en 2015 est à environ 1 862 768.24 €, notamment lié à nos dépenses d'équipement (21), environ 730 552.29 €.

#### 3.1 - Endettement

Le montant de l'endettement doit être mis en rapport avec la capacité de la collectivité à y faire face. Aucun recours à l'emprunt n'est envisagé pour 2016.

#### 3.2 - Programme général

Au regard des investissements nécessaires à l'intérêt général de la commune de Ballainvilliers, de notre capacité financière et de la conjoncture économique environnante, l'enveloppe des projets d'investissements nouveaux devrait diminuer.

##### 3.2.1 - Etat des restes à réaliser au 31-12-2015

Le montant des restes à réaliser s'élève à :

Dépenses : 358 524,89 €

Recettes : 263 910 €

##### 3.2.2 - Résultat de clôture de 2015

Résultat de fonctionnement		513 887,93
Résultat d'investissement	-	109 297,50
Résultat de l'exercice		404 590,43

##### 3.2.3 - Recettes d'investissement en 2016

Les recettes d'investissement regroupent plusieurs éléments:

- le Fonds de Compensation de la TVA devrait s'élever à environ 328 349.57€ pour 2016,
- le niveau des subventions s'établira à environ 46 700 € pour 2016,

##### 3.2.4 - Les investissements envisagés en 2016

Opération	Libellé	Montant TTC
	Création d'une nouvelle noue au château	12 800 €
	Aménagement de la mairie	20 400 €
	Réfection toiture mairie	46 800 €
	Terrain de foot synthétique	72 000 €
	Programme ADAP	1 300 €

**COMMUNE DE BALLAINVILLIERS**  
**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016**  
**Budget Assainissement**

Afin de respecter les objectifs de qualité du milieu récepteur (Orge et Yvette) et la réglementation liée au Code de l'Environnement, la commune de Ballainvilliers va réaliser son schéma directeur d'assainissement.

Le schéma directeur d'assainissement permettra de créer un outil efficace de gestion et de programmation de l'assainissement à l'échelle de la commune.

Notre commune, ayant la compétence assainissement, est maître d'ouvrage de cette étude. Le SIVOA sera assistant technique pour le compte de la commune.

Le schéma directeur d'assainissement vise plusieurs objectifs :

- l'optimisation du fonctionnement des réseaux ;
- l'amélioration du taux de collecte ;
- la réduction des apports parasites dans le réseau d'eaux usées ;
- la réduction des rejets d'eaux usées au milieu naturel via le réseau d'eaux pluviales ;
- la diminution de l'impact des eaux de ruissellement sur le milieu naturel ;
- la réduction du risque d'inondation ;

La présence de mauvais branchements (EU vers EP) conduit à une dégradation de la qualité des eaux du milieu aquatique. Sur le territoire de l'Orge, on estime à 50% le taux de conformité des branchements.

C'est ainsi, que rue Saint Sauveur, en préalable à sa rénovation, après avoir requalifié le réseau d'alimentation en eau, nous prévoyons de remettre en état le réseau d'eaux usées dans le cadre du budget assainissement 2016

Sens	Section	Chapitre	Accuse de réception en préfecture 091 249100443-20160129-160153-BE	CA 2015
D	I		Date de télétransmission: 09/02/2016	3 683,78
D	I	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	Date de réception préfecture: 09/02/2016	3 683,78
D	I	21 - Immobilisations corporelles		304 527,50

R	I			57 953,48	20 685,74
R	I	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		36 211,72	-
R	I	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		21 741,76	20 685,74

D	E			332 424,24	146 832,39
D	E	011 - Charges à caractère général		30 000,00	-
D	E	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section		21 741,76	20 685,74
D	E	65 - Autres charges de gestion courante		280 682,48	126 146,65

R	E			747 312,04	160 065,46
R	E	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)		600 628,26	-
R	E	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section		3 683,78	3 683,78
R	E	70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises		143 000,00	156 381,68

**Opérations prévues au budget 2016**

Réalisation du schéma directeur de l'assainissement	144 000,00
Assainissement de la rue Saint Sauveur	250 000,00
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>394 000,00</b>
Recettes (Hors 1068)	145 213,10

<b>DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>132 165,00</b>
<b>(RECETTES AVEC RESULTAT REPORTE)</b>	<b>652 545,11</b>